

Richesses Humaines

Maison du développement  
Place du marché – BP 70305  
47213 MARMANDE CEDEX  
Tél. 05 53 64 40 46  
vga@vg-agglo.com  
www.vg-agglo.com

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
NOUVELLE AQUITAINE  
3 Place des Grands Hommes  
CS 30059

33064 BORDEAUX CEDEX

Marmande, le 15/09/2023

**Objet :** Examen des comptes et de la gestion de Val de Garonne Agglomération

Nos références : 2023/1773  
Vos références : KSP GD230382 CRC  
Affaire suivie par : Stéphanie BORIE  
Envoi dématérialisé

Monsieur le Président,

L'examen des comptes et de la gestion de Val de Garonne Agglomération a porté sur de nombreux domaines de gouvernance, de gestion financière, du système d'information, des ressources humaines et sur la prévention des inondations à travers la compétence GEMAPI.

Le rapport qualifie à ce jour de satisfaisante la situation financière de Val de Garonne Agglomération, tout en invitant à la vigilance. En effet, au-delà des effets liés à l'inflation et au renchérissement du coût de l'énergie, notre territoire doit faire face au déploiement du programme d'action de prévention des inondations à hauteur de 23 millions d'euros que ses habitants ne pourront pas supporter.

Je me réjouis de l'analyse conduite sur cette compétence GEMAPI qui met en lumière un secteur à forts enjeux humains, environnementaux et financiers pour le Val de Garonne. La remise en question de l'assiette de la taxe GEMAPI à une échelle plus cohérente de bassin versant constitue aujourd'hui une piste de travail recommandée par le rapport d'information du Sénat en date du 11 juillet 2023 « pour une politique de l'eau ambitieuse, responsable et durable »<sup>1</sup> :

- N° 45 : Mettre en place une fraction de taxe GEMAPI mutualisée sur l'ensemble du bassin versant, pour soutenir les actions au titre de la GEMAPI des EPCI disposant de peu de ressources et de longs linéaires à protéger
- N° 46 : Permettre aux EPCI de s'adosser aux EPTB existants pour déléguer l'exercice de la GEMAPI et les ressources afférentes

Ces réformes du financement seront nécessaires pour ne pas faire reposer sur les seuls habitants du Val de Garonne, la majorité de la gestion du risque d'un bassin versant de 55 000 km<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rapport d'information n° 871 (2022-2023), déposé le 11 juillet 2023. R POINTEREAU et H GILLÉ

Quatre recommandations sont formulées dans le rapport d'observations définitives reçu le 18 août, suite au contrôle effectué sur les exercices 2018 à ce jour. En application des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je vous fais part de ma réponse écrite.

Deux d'entre elles portent sur des mesures préventives afin d'éviter un risque juridique :

**Recommandation n° 1. : revoir les termes des délégations accordées aux membres du bureau communautaire en définissant de manière plus précise la nature et l'étendue des fonctions déléguées.**

- Les délégations aux vice-présidents et membres du bureau le nécessitant seront précisées dès cet automne.

**Recommandation n° 2. : établir une nouvelle convention financière ou un avenant à la convention en vigueur afin de limiter les risques de contentieux pouvant naître de l'application des nouvelles règles de répartition des charges des services mutualisés.**

- La proposition de rédaction de la nouvelle convention sera soumise aux instances paritaires et aux assemblées délibérantes pour être approuvées avant la fin de l'année 2023. Elles ont été approuvées par le comité de pilotage en date du 04 juillet 2023.

Une recommandation relève de la transparence due aux citoyens et aux élus quant aux données en matière d'effectifs d'agents de VGA.

**Recommandation n° 3. : veiller à disposer de données fiables et cohérentes en matière d'effectifs et s'assurer que les effectifs figurant dans les comptes financiers sont conformes à la réalité.**

- La fiabilisation des données des effectifs est effective au sein du compte financier unique 2022, même si l'éditeur du logiciel de gestion des ressources humaines BERGER-LEVRAULT travaille toujours sur le correctif à apporter à long terme.

Une recommandation porte sur la structuration d'actions existantes de gestion de l'absentéisme ou identifiées dans les lignes directrices de gestion et de leur développement.

**Recommandation n° 4. : mettre en place un plan d'action de réduction de l'absentéisme afin de contenir et limiter le nombre de jours d'absence, en forte croissance ces dernières années.**

L'allongement des carrières et l'augmentation de pathologies lourdes constituent le premier motif de l'augmentation du nombre de jours d'absence. La dégradation des conditions de travail et des relations de travail principalement consécutives à la crise sanitaire du COVID-19 sont aussi à l'origine de nombreux arrêts. Un accompagnement spécifique est alors mobilisé auprès des équipes, l'aboutissement est à apprécier dans le temps.

Certaines mesures adoptées dans le cadre des lignes directrices de gestion élaborées à partir des données sociales 2019 portent sur le domaine de l'absentéisme :

- Elaborer une procédure de suivi et d'accompagnement à la reprise des agents indisponibles
- Favoriser le lien avec les agents et préparer la reprise.

Associées au plan de prévention des risques psychosociaux et aux actions de maintien dans l'emploi mobilisées dans le cadre de la convention avec le FIPHFP, elles alimenteront un plan d'action plus global.

Le rapport fait également état des projets et actions conduits dans les domaines de la transition écologique et de l'adaptation climatique. Associés à une démarche d'ouverture citoyenne ambitieuse, ils constituent aujourd'hui le fil conducteur des politiques publiques portées par Val de Garonne Agglomération.

En effet, en matière de transition écologique, il était indispensable que les efforts déployés lors de la précédente mandature soient réorientés et amplifiés pour le mandat 2020-2026.

Ce nouveau mandat porte une ambition forte pour accélérer la transition écologique, l'un des 3 piliers du projet politique. Je souhaite que l'agglomération apporte des réponses adaptées au territoire pour faire face aux enjeux de biodiversité, d'adaptation et de lutte contre les effets du changement climatique. J'ai également souhaité mettre en place une gouvernance impliquant aujourd'hui davantage les communes mais également les citoyens. L'agglomération mobilise depuis janvier 2023 une cinquantaine d'agents pour répondre (et ce, de manière concrète et opérationnelle) aux 10 trajectoires de transition écologique et d'adaptation identifiées en vue de contribuer à l'atteinte à la neutralité carbone en 2050.

Ces actions répondent aux objectifs opérationnels des 10 trajectoires de transition écologique, elles-mêmes répondant aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Pour sensibiliser les élus et les services sur ces enjeux, des rencontres apprenantes animées par des experts ou des universitaires sont organisées trois à quatre fois par an dans le cadre du pacte de gouvernance cité précédemment.

L'ensemble des acteurs de notre territoire se mobilise pour construire les politiques publiques adaptées aux enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés et dont nous avons une responsabilité d'action.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Jacques BILIRIT**  
Président



The image shows a handwritten signature in dark ink that starts with a large loop on the left and extends across the page, crossing over the official stamp. The stamp is circular and blue, featuring a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL DE GARONNE' around the perimeter.